



COMMISSION DES ARBITRES

Procès-verbal n°3

(mis en ligne le 08-09-2025)

Réunion du : Mercredi 03 septembre 2025

Responsable de séance : M. Lionel D'ANTONIO

Secrétaire de la séance : Mr Fabrice BOSCO

Présents : MM. Frédéric RUIZ, Aimé BOUWE, Lyes KERBA, Nabil MARESNI, Taj Alarab AOURARH et Fabrice BOSCO

Absents : Mr Nicolas AZZOPARDI - Mr Pierre SCHIANO - Mr Sid Ahmed FIDDOUH - Mr André SCHIANO - Mr Alain TAXIL

A titre consultatif : Mme Adèle CRETON (Responsable juridique) - Mr Fabio PERFETTI (Responsable Administratif)

MODALITES D'APPEL D'UNE DECISION DE LA COMMISSION DES ARBITRES

1. Les décisions non disciplinaires du District de Provence peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **60 euros**.

POINT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

FIA :

Réunion de l'équipe de formation du 03/09/2025.

Les dates et lieux des 4 écoles ont été transmises à la Ligue Méditerranée - l'IR2F. La communication va être lancée sur le site du District et de l'IR2F.

- Ecole n°1 Pélissanne - FIA Découverte 20-22/10/2025
- Ecole n°2 St Victoret - FIA Découverte 29-31/10/2025
- Formation continue FIA n°1 & 2 – District 8-15-22/11/2025
- Certification – District 29/11/2025

- Ecole n°3 Burel - FIA Découverte 29-31/12/2025
- Formation continue FIA n°3 – District 10-17-24/01/2026
- Certification – District 31/01/2026

- Ecole n°4 Site à définir vacances scolaires février 2026

L'équipe de formation - Mr Nabil MARESNI, Mr Lyes KERBA, Mr Taj Alarab AOURARH, Mr Aimé BOUWE, Mr Fabrice BOSCO - est convoquée au recyclage le 04/10/2025 au siège de la Ligue Méditerranée à la suite du nouveau format de la FIA.

Examen pour l'accès à la Ligue :

La CDA félicite les candidats lauréats de la promotion 2025 qui se sont retrouvés, lors du rassemblement des arbitres de Ligue, accompagnés par Messieurs Aimé BOUWE et Fabrice BOSCO à Cuers (83) le 24/08/2025. Tous ont satisfait aux tests physiques. Leur écusson leur a été remis lors de l'AG par le Président de la CRA Mr Gilles ERMANI en présence des Membres de la CRA.

Garçons :

- Lissandrù CHIARIGLIONE et Claude BONACASE intègrent le PANEL (accès à la préparation JAF - Jeune Arbitre de la Fédération)
- Arthur DE-LA-GRANDIERE, Oudeyfa JOLY, Florent MATTEODA, Ilian SASSI intègrent les effectifs JAL - Jeune Arbitre de Ligue

Féminines :

- Solène MOCKBEL intègre les effectifs JAL Féminines promotionnel (préparation Jeune Arbitre de la Fédération)
- Lilou DESRENTES-LE ROUX intègre les effectifs JAL Féminines

Nous remercions le Directeur Général du District de Provence Mr Ludovic GIRARD d'avoir accédé, à la demande de notre Président de Commission Lionel D'ANTONIO, pour la mise disposition du van du District de Provence afin de nous permettre d'effectuer ce déplacement à moindre coût et d'être dans l'ère du temps en limitant l'empreinte carbone.

Tests de rentrée du 30/08/2025 :

Les tests ont été un franc succès.

Les Membres de la CDA, venu en nombre, ont effectué le contrôle, assurer le bon déroulement et l'équité lors des différents tests.

Nous remercions Mr Michel D'ANTONIO, Alain TAXIL, Mr Claude BARBARA, Christian POTARD, Mr Éric DANTZER, Mr Yassine AIT ZEGAGH, Mr Frédéric RUIZ, Mr Aimé BOUWE, Mr Lyes KERBA, Mr Taj Alarab AOURLARH, Mr Pierre SCHIANO, Mr Sid Ahmed FIDDOUH, Mr Fabrice BOSCO, Mr Kader ABDELGHEFAR ainsi que le Président de la CDA Mr Lionel D'ANTONIO.

Chiffres clés :

- 119 participants au test théorique. (dont 3 blessés)
- 124 participants au test physique, 17 échecs qui devront se représenter sur la 2^{ème} session le 06/09/2025.

Les attendus ont été réhaussés afin d'être en adéquation avec les niveaux où évolueront chacun de nos arbitres.

Nous remercions tout particulièrement Mme Fouzia DADIAN, Membre de La Croix Rouge Française, qui a assuré une permanence médicale d'urgence sur toute la durée des tests et a même dû intervenir mais sans gravité pour nos arbitres.

Après la pause déjeuner sur place, nous avons été accueillis au Siège de la Ligue Méditerranée pour l'AG.

Le Président de la CDA Monsieur Lionel D'ANTONIO, après un retour sur la saison écoulée, a évoqué les nouveautés ainsi que les objectifs et les attentes fortes.

Nous remercions la présence et l'intervention du Président du District de Provence Monsieur Franck KODJABACHIAN, qui lors de son allocution, a félicité et encouragé la progression de l'arbitrage Provençal tant par la qualité technique que par l'image renvoyée et constatée chaque week-end par les clubs.

La formation a également été mise à l'honneur avec le renouvellement et l'arrivée de jeunes arbitres et la réussite d'une année exceptionnelle de la formation pour l'accès à la Ligue avec 9 candidats validés.

Il a été souligné que rien n'est acquis et qu'une mobilisation de tous les instants est nécessaire afin de faire perdurer cette évolution.

Nous remercions la présence et l'intervention de Monsieur Franck KAISER Président de la Commission de Délégués qui a fait un rappel des rôles et missions essentielles des délégués qui permettent aux arbitres de se dévouer pleinement à la gestion de leur rencontre qui engendre une collaboration plus efficiente.

Monsieur Lyes KERBA a présenté des modifications des LOI du jeu. Beaucoup de nouveautés impactantes avec des bouleversements dans nos habitudes ainsi que celles des clubs et des conséquences toujours en faveur du jeu et du bien être de tous les acteurs.

Nous remercions l'intervention de Monsieur Cyril BOUREAU - CTRA - qui s'est chargé de la partie « Relation capitaine Arbitre » qui est un vrai changement visible et qui concerne toutes les catégories sur tous les terrains quel que soit le niveau – des Sélections nationales à la catégorie « Baby-foot ».

Une application stricte et immédiate de ces consignes est demandée par les plus hautes instances afin d'éradiquer tout comportement nuisant au football et/ou à son image.

L'assemblée a été clôturée par la traditionnelle séance de questions/réponses.

DEFRAIEMENTS & IMPAYES

Tous nouvel arbitre doit envoyer par mail son RIB à la comptabilité du District de Provence avec nom, prénom et n° de licence dans le corps du mail.

Les arbitres officiants sur les rencontres de district de l'Olympique de Marseille doivent transmettre à la comptabilité du District de Provence une fiche de défraiement dûment remplie pour être réglé par virement.

ARBITRAGE => DOCUMENTS ARBITRES => Formulaire – Paiement des Officiels 2024-2025

Rappel : Les impayés doivent être transmis exclusivement à la boîte mail de la CDA. arbitres@provence.fff.fr - en **un seul et unique exemplaire** ou par tout autre moyen à votre convenance (courrier, déposé au secrétariat du District...). Ils seront alors vérifiés et validés par la CDA, puis, transmis à la comptabilité qui dressera un PV de trésorerie qui sera par la suite validé par le Trésorier lors d'un Comité Directeur. Pour finir, la comptabilité procèdera au virement. Tout ce process a pour effet de prendre du temps. Nous demandons donc à nos collègues d'être indulgents et de **ne pas relancer la comptabilité ou la CDA en inondant les boîtes mail pour la même demande à plusieurs reprises**. Une communication périodique et régulière par le biais des PV de la CDA sera le moment propice à l'évocation des dossiers en suspens.

DESIGNATIONS

Rappel :

Pour les catégories - D1 - D2 - D3 - les désignations sont effectuées plusieurs jours en amont. Il est demandé aux arbitres de vérifier le kilométrage et d'informer immédiatement la CDA par mail de l'erreur afin de vérifier et éventuellement corriger. Une fois la rencontre passée, plus aucune régularisation sur le kilométrage ne sera prise en compte et le virement sera celui prévu sans la correction.

MY FFF et Portail des officiels : Il est demandé aux arbitres de vérifier leurs désignations sur l'application et/ou le portail officiel jusqu'au vendredi soir 20h30. Tout changement ultérieur fera l'objet, au plus tard 2 heures avant l'horaire prévu du coup d'envoi, d'un appel, mail ou sms à l'arbitre concerné. Veillez à vous assurer d'avoir une messagerie active à cet effet afin d'éviter tout désagrément comme des déplacements inutiles qui ne seront pas indemnisés. Nous rappelons également que les informations sur les règlements des compétitions (championnats et coupes) sont disponibles sur le site du District de Provence dans la rubrique :

DISTRICT => STATUS ET REGLEMENTS => Les Règlements Sportifs du District de Provence de Football => Choisir la compétition (Les Championnats, Les Coupes, Règlement Challenge..., etc...)

NB : En cas de disparition de désignation (bug divers) la procédure à suivre est : sur «**PORTAIL DES OFFICIELS**», il faut se déconnecter puis se reconnecter. Sur l'application «**MY FFF**» il faut désinstaller et réinstaller l'application puis entrer ses identifiants.

Indisponibilités :

Nous rappelons aux arbitres de déposer leur(s) indisponibilité(s) sur leur espace personnel. Il n'est pas nécessaire de doubler cette demande par mail à la CDA. Seuls les cas où il est impossible de la déposer (déjà désigné, BUG), doivent être signalés par mail sur la boîte de la CDA afin de vous déprogrammer et de rectifier votre fiche arbitre.

COMMUNICATION CDA & MEMBRES

Il est demandé aux arbitres de respecter la vie privée des Membres de la CDA en évitant les sms et appels au-delà de 19-20h en semaine et les week-ends. Il faut privilégier la communication par la boîte mail de la CDA qui est visible et consultée plusieurs fois par jour par tous les Membres qui y ont accès et qui transfèrent le mail au bon interlocuteur dans le cas d'une demande précise. Toutes demandes effectuées directement auprès d'un Membre n'est connu que de lui-même, et, en cas de défaillance, ne pourra être solutionné. Nous rappelons également que pour toute correspondance d'un arbitre (courrier, mail, etc...), le numéro de licence, nom et prénom de l'arbitre doivent obligatoirement être mentionnés afin de faciliter les recherches.

DEMANDE ARBITRE SAISON 2025/2026

Les demandes d'arbitres **-même tardives-** doivent être effectuées exclusivement avec l'adresse officielle du club, afin de retrouver toute demande en cas de litige ou contestation ultérieure. L'imprimé de demande d'arbitre ponctuelle (Central et/ou Assistants) se trouve sur le site du District de Provence dans la rubrique :

ARBITRAGE => DOCUMENTS ARBITRES => Demande d'Arbitre.

Dans tous les cas, le numéro de la rencontre doit apparaître clairement afin d'éviter toute erreur.

La CDA fera tout son possible pour satisfaire ces demandes et désigner les arbitres, toujours selon les disponibilités.

Nous rappelons que, dans le cas d'un club faisant une demande annuelle, elle sera prise en compte pour les rencontres à domicile comme à l'extérieur, et ce, dans un souci d'équité sportive. Toute demande d'arbitre faisant doublon effectuée par un autre club sur une rencontre à l'extérieur, le club visité devra alors s'acquitter du défraiement de l'arbitre.

Demandes arbitre ponctuelles :

US VELAUX Vétérans 11 n°53698590 20/09/25 – FC ENSUES Vétérans 11 n°53698718 06/09/25 – AS AIRBUS HELICOPTERS Vétérans 8 n°53698851 06/09/25 – AS GRANS Vétérans 11 n°53698450 06/09/25 – FC FUVEAU Vétérans 8 n°53698981 06/09/25 & Vétérans 8 n°53699113 06/09/25

Demandes arbitre saison :

- Rectificatif PV n°2, il fallait lire, CAM PHENIX Vétérans 11
- OLYMPIQUE DE MARSEILLE U15 D3 (équipe U15 F)
- US PUYRICARD U15 D3 - U16 D2 - Vétérans 11
- ET S PORT SAINT LOUIS DU RHONE U14 D4 - U15 D2
- FC DE L'ETOILE ET DE L'HUVEAUNE U14 D2 - U15 D3 - U15F à 11 - U16 D2

Le Président de la séance :

M. Lionel D'ANTONIO

Le Secrétaire de séance :

M. Fabrice BOSCO